


Schéma d'aménagement de principes

Limiter et sécuriser les accès

- 1 accès Sud à partir de la RD 813, à hauteur du chemin communal qui longe l'ouest de la zone 1AU
- 1 accès Nord rejoignant l'emplacement réservé 16

 Aménagement d'un tourne à gauche

Développer le maillage urbain / Hiérarchiser le réseau


Mise en place d'une voie principale reliant les entrées Nord et Sud de la zone

Voies en impasse parallèle aux courbes de niveaux assurant la desserte secondaire. L'accès aux parcelles se fera prioritairement à partir de ces voies.

 Le cas échéant, ces voies en impasse permettront de desservir des unités foncières constructibles et limitrophes de la zone 1AU (à l'ouest la zone A, à l'est la zone UB)


 Développer le réseau de liaisons douces notamment à partir des voies en impasse

Valoriser le cadre de vie

 Espace arboré limitant le Nord de la zone : implantation le long d'une courbe de niveau

Espace public accessible aux divers usagers devant notamment permettre le retournement des véhicules

 Parc arboré, espace collectif, marquant l'entrée de ville et intégrant un bassin d'orage paysager

 Ancien puits à valoriser et à intégrer dans les espaces collectifs

Favoriser la diversité de l'habitat

secteur 1 - Habitat en bande ou petits collectifs / secteurs 2 à 5 - Maisons jointives, maisons jumelées ou pavillon individuel -> l'opération doit générer du logement localif, de l'accession et du logement social.

Densité : 15 à 20 logements à l'hectare

